

Résumé du rapport

Introduction

De manière générale, les personnes réfugiées et déplacées reçoivent une aide en nature. À l'heure actuelle, environ 10 % de l'aide humanitaire mondiale est fournie au moyen de programmes d'aide en espèces¹, et l'utilisation d'argent liquide est de plus en plus fréquente au sein du système humanitaire. Pourtant, force est de constater que ce modèle a encore du mal à s'imposer dans le secteur de la protection^{2,3}. Les femmes et les filles réfugiées ou déplacées sont exposées à des risques ou à des incidents liés à la violence basée sur le genre (VBG) avant, pendant et après des situations de crise. La VBG constitue une préoccupation des plus pressantes et relève de la responsabilité de tous les acteurs humanitaires. Il est indispensable de mieux comprendre comment les transferts monétaires peuvent aider à prévenir, atténuer et lutter contre ce type de violence. Rassembler des données probantes sur l'utilité des programmes d'aide en espèces dans la lutte contre la VBG est capital pour l'équipe spéciale chargée des transferts monétaires pour la protection du Groupe mondial de la protection, coprésidée par la Commission des femmes pour les réfugiés (Women's Refugee Commission, ou WRC) et le Comité international de secours. De nouvelles recherches menées conjointement ont présenté des éléments probants mettant en lumière le lien entre les programmes d'aide en espèces et la prévention, l'atténuation et la lutte contre la VBG dans les contextes humanitaires, et recommandent d'accorder la priorité à certains domaines dans le cadre des recherches ultérieures.

Contexte

Les programmes d'aide en espèces – au moyen desquels de l'argent liquide ou des bons d'échange sont fournis directement aux bénéficiaires de l'aide pour l'utilisation et la hiérarchisation de biens et de services – sont relativement nouveaux dans les contextes humanitaires, même si leur utilisation a considérablement augmenté ces quelques dernières années. Ces programmes sont une composante importante des interventions humanitaires. Mis en œuvre dans des contextes adaptés, ils permettent d'assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources limitées, de stimuler les économies locales, de mieux garantir la dignité et le pouvoir de décision des populations touchées en temps de crise, et de répondre à de nombreux besoins⁴. Bien que les transferts d'argent liquide et de bons d'échange aient fait l'objet d'études dans des contextes de développement et dans la réponse aux besoins en matière de nutrition et de logement lors de crises humanitaires, il existe bien moins de données probantes sur leur capacité à couvrir d'autres besoins dans des contextes humanitaires. Plus spécifiquement dans le secteur de la protection, il existe peu de données concluantes quant à la capacité des programmes d'aide en espèces à lutter contre la VBG.

La violence basée sur le genre est une expression générique désignant tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents que la société attribue aux hommes et aux femmes. La violence basée sur le genre inclut la violence sexuelle, y compris le viol, l'agression sexuelle, la mutilation génitale, la torture sexuelle, l'exploitation, la violence au sein du couple et le mariage précoce ou forcé, ainsi que toute violence physique ou psychologique fondée sur le genre. La VBG constitue une violation des droits humains qui non seulement traumatise ceux et celles qui y survivent, mais peut également affaiblir la résilience sociétale et avoir des répercussions négatives sur la reconstruction des ménages et des communautés.

Le rapport « Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violences basées sur le genre : données factuelles et priorités des futures recherches » présente des éléments probants mettant en lumière le lien entre les programmes d'aide en espèces et la prévention, l'atténuation et la lutte contre la VBG dans les contextes humanitaires, et recommande d'accorder la priorité à certains domaines dans le cadre des recherches ultérieures. Le rapport a passé 28 études en revue. La plupart d'entre elles traitaient des programmes d'aide en espèces en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, ou regroupaient de multiples interventions couvrant plusieurs régions. Pour la première fois, il permet de cartographier l'utilisation des modalités de transfert d'espèces (c'est-à-dire, les types d'aide en espèces) au regard d'objectifs spécifiques en lien avec la prévention, l'atténuation et la lutte contre la VBG. Ces objectifs visent notamment l'augmentation du pouvoir de décision des femmes au sein des ménages ; la diminution des violences au sein des couples ; la prévention des mariages précoces et forcés ; et l'accès à des services pour les survivants, tels que des services de santé mentale et de santé sexuelle et reproductive.

Conclusions

Les conclusions démontrent que l'utilité des subventions en espèces à des fins multiples (c'est-à-dire, les subventions en espèces sans restrictions que les bénéficiaires peuvent utiliser pour répondre à leurs besoins fondamentaux) reste mitigée dans le domaine de la prévention, de l'atténuation et de la lutte contre la VBG. Les résultats se sont avérés positifs dans certains cas de figure, et plutôt neutres dans d'autres situations. Dans les cas de figure positifs, le facteur déterminant a été d'associer les subventions en espèces à des fins multiples à des programmes « cash plus » proposant des activités complémentaires, telles que des groupes de discussion sur les questions de genre ou une assistance psychosociale pour venir en aide aux personnes réfugiées exposées au risque de VBG et aux survivants.

¹ Depuis la rédaction du rapport « Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violences basées sur le genre : données factuelles et priorités des futures recherches », la terminologie privilégiée s'agissant des programmes d'aide en espèces a changé. On emploie désormais l'expression « aide en espèces et bons d'échange ». Cependant, afin de refléter l'utilisation qu'en faisait le rapport d'origine, nous avons choisi de garder l'expression « programmes d'aide en espèces » dans cette synthèse.

² Voir *The State of the World's Cash Report*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/07/SOWC2020-Full-Report-1.pdf>.

³ Pour de plus amples informations sur les programmes d'aide en espèces et le secteur de la protection, voir <https://www.calpnetwork.org/themes/sector-specific-cva/protection-and-cash-and-voucher-assistance/>.

⁴ Pour obtenir de plus amples informations sur les programmes d'aide en espèces, voir <https://www.calpnetwork.org/fr/> et <http://www.power-of-financial-aid.org/>.

La majorité des conclusions figurant dans le rapport traitent de l'impact des programmes d'aide en espèces sur le risque ou l'exposition à la VBG ; l'impact de ces programmes sur l'accès à des services et à des stratégies d'adaptation pour les survivants reste moins documenté.

Les subventions en espèces à des fins multiples sont le type de programme d'aide en espèces le plus couramment utilisé. Parmi les autres types d'interventions, notons les programmes « cash plus », à modalités mixtes, en espèces ou en bons d'échange assortis de conditions, de travail contre rémunération en espèces, et de bons d'échange sans conditions⁵. Initialement, la majorité de ces interventions n'étaient pas conçues pour avoir des répercussions sur la VBG, même si 45 % d'entre elles ont donné lieu à une analyse de la dynamique du genre et de la VBG.

S'agissant des répercussions, les conséquences sur les prises de décision au sein des ménages étaient les plus fréquemment recensées (52 %), suivies de la réduction des violences au sein du couple (23 %), de l'appropriation et du contrôle des ressources (9 %), et du mariage précoce et forcé (6 %). L'implication dans le travail du sexe, l'accès aux services de lutte et de réadaptation s'agissant de la VBG, et l'exposition au harcèlement sexuel, à l'exploitation sexuelle et aux abus sexuels n'ont été traités que dans une ou deux études, démontrant par là même un manque évident de données sur l'efficacité des programmes d'aide en espèces dans ces domaines. Globalement, 71 % des interventions ont montré des résultats positifs, 25 % ont montré des résultats neutres, et 4 % ont montré des résultats négatifs.

Ces études ont également mis en évidence certaines conséquences indirectes inattendues de ces interventions, aussi bien positives que négatives. Parmi les effets positifs, notons l'amélioration du bien-être psychosocial (baisse de l'anxiété, meilleur moral, etc.) ; des capacités accrues à participer aux activités sociales et pratiques communautaires ; l'amélioration des relations communautaires ; et l'accès à l'éducation. Parmi les effets négatifs, notons la double charge qui a frappé les femmes ciblées par les programmes d'aide en espèces, lesquelles ont vu leur charge de travail encore augmenter en raison des changements apportés aux rôles liés au genre ; la détérioration des relations communautaires en raison d'un sentiment de jalousie ressenti par les personnes non bénéficiaires et des allégations de corruption lors du processus de sélection ; et le signalement de perturbations de la dynamique conjugale ayant conduit à des divorces, à des remariages ou à des abandons.

En fin de compte, une meilleure conception et intégration des programmes de lutte contre la VBG et des programmes d'aide en espèces pourraient permettre d'accélérer les retombées de cette forme d'aide pour promouvoir un accès accru aux services, accroître la protection contre la VBG et renforcer la résilience pour les personnes à risque et les survivants. Seuls, les programmes d'aide en espèces ne peuvent prétendre changer les normes et systèmes basés sur le genre, tels que le droit d'héritage ou de propriété, la perception communautaire de la violence ou de la planification familiale, ni remédier à la pénurie des services de soutien existants. La mise en place de programmes complémentaires aux programmes d'aide en espèces est indispensable si l'on souhaite avoir une incidence plus importante sur la VBG, bien que nous disposions d'encore peu de preuves quant à la meilleure façon de mettre en œuvre conjointement les modalités des activités, des services et des programmes d'aide en espèces. De manière générale, il est essentiel de comprendre les relations liées au genre des différents contextes lors de la phase de planification d'une intervention.

Recommandations

Les programmes d'aide en espèces sont largement reconnus comme une composante importante des interventions humanitaires. Il est donc essentiel de mieux comprendre quand et comment les utiliser pour obtenir des résultats optimaux dans les situations d'urgence humanitaire. Il existe cependant encore trop peu de données concluantes quant à la capacité des programmes d'aide en espèces à œuvrer dans le domaine de la protection et, plus spécifiquement, de la lutte contre la VBG. Les recommandations suivantes proposent de combler cette lacune.

1. Il est indispensable de coordonner les efforts et d'établir des partenariats entre les experts et prestataires des programmes d'aide en espèces et de lutte contre la VBG. Les retombées positives en matière de VBG sont souvent le résultat d'une intervention que l'on a élaborée tout en s'assurant de la prise en compte adéquate des questions de genre et de protection et de la pertinence des composantes de programme.
2. Afin d'établir une solide base de preuves sur les répercussions des programmes d'aide en espèces sur la VBG, les études devraient examiner les interventions des programmes d'aide en espèces de façon à établir un lien clair entre le type d'intervention et les résultats.
3. La documentation s'intéressant aux programmes d'aide en espèces dans les contextes humanitaires identifie cinq domaines clés comptant encore trop de lacunes à l'heure actuelle et devant faire l'objet de plus amples recherches, à savoir :
 - 1) les répercussions des programmes d'aide en espèces sur la VBG pour les populations isolées et marginalisées, telles que les survivants présentant un handicap ou les personnes LGBTI ;
 - 2) la comparaison des différentes modalités des programmes d'aide en espèces et de leur impact sur la VBG ;
 - 3) la mise en place conjointe de programmes d'aide en espèces et de services complémentaires pour lutter contre la VBG ;
 - 4) l'utilisation de la conditionnalité pour lutter contre la VBG et
 - 5) les impacts à plus long terme des interventions des programmes d'aide en espèces sur la VBG. En leur offrant des orientations factuelles précieuses, de telles recherches appuieront le travail des donateurs, des décideurs politiques et des professionnels sur les questions touchant à la programmation d'aide en espèces, à la protection et au genre.

Le rapport « Programmes humanitaires intégrant des transferts monétaires et résultats en termes de violences basées sur le genre : données factuelles et priorités des futures recherches » est disponible à l'adresse suivante : <https://www.calpnetwork.org/fr/publication/programmes-humanitaires-integrant-des-transferts-monetaires-et-resultats-en-termes-de-violences-basees-sur-le-genre-donnees-factuelles-et-priorites-des-futures-recherches/>.

La boîte à outils d'optimisation des transferts monétaires pour la protection accrue contre la VBG est disponible à l'adresse suivante : https://wrc.ms/Cash_toolkit.

⁵ Pour obtenir une définition de ces termes, se référer à <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/03/calp-glossaire.pdf>.